FO Energie

Conseil Supérieur de l'Énergie

Séance du 19 novembre 2026

Transition énergétique : des ambitions fortes, mais des enjeux industriels, économiques et sociaux insuffisamment pris en compte

Les textes examinés lors de cette séance du Conseil supérieur de l'énergie illustrent une accélération de la politique d'électrification et de décarbonation. Développement des énergies renouvelables, stockage, modernisation des réseaux, électrification des procédés industriels et rénovation énergétique : les orientations sont nombreuses.

Mais derrière ces ambitions, plusieurs questions fondamentales se posent : **les infrastructures électriques seront-elles capables de suivre ? Les investissements seront-ils à la hauteur des besoins ? Qui supportera réellement le coût de cette transition ? Et quelle place sera accordée aux opérateurs historiques et au service public de l'électricité ?**

Il en ressort un décalage entre les objectifs affichés et les moyens techniques, économiques et humains nécessaires à leur réalisation.

1. Production électrique et réseaux : la sécurité d'approvisionnement doit rester la priorité industrielle

Deux PPE (Plan Pluriannuel de l'Energie) spécifiques aux zones non interconnectées (ZNI) ont été examinées, concernant la Guyane et La Réunion. Elles illustrent les difficultés concrètes de la transition énergétique dans des territoires où la sécurité d'approvisionnement constitue un enjeu majeur.

En Guyane, la nouvelle PPE 2024-2033 prévoit une forte accélération des énergies renouvelables, avec 152 MW supplémentaires annoncés, ainsi qu'une sortie progressive du fioul au profit des bioliquides. Elle prévoit également des investissements structurants, notamment une ligne électrique de 170 km entre Kourou et l'Ouest guyanais.

Toutefois, cette ambition doit être confrontée aux réalités industrielles et local. **La précédente PPE n'a pas atteint son objectif de 80 % d'électricité renouvelable en 2023. Le réseau rencontre déjà des difficultés de capacité pour accueillir de nouvelles productions intermittentes**. Par ailleurs, le fonctionnement de la centrale de Larivot à l'huile de colza importée à partir de 2027 pose la question de la réelle autonomie énergétique du territoire. L'absence d'objectifs précis en matière de stockage constitue également un point faible.

À La Réunion, la révision de la PPE prévoit de développer l'éolien offshore flottant, avec un objectif potentiel porté de 40 à 200 MW, et d'inscrire 62 MW de STEP, soit 460 MWh de capacité de stockage. Un plan de développement du réseau devra également être publié dès 2027.

Ces orientations vont dans le bon sens, notamment concernant le stockage, indispensable à l'intégration des énergies renouvelables intermittentes. Néanmoins, le développement et la gestion du système électrique doivent rester encadrés par la puissance publique, avec une vision industrielle cohérente.

Pour FO, le développement des énergies renouvelables ne peut se faire au détriment de la stabilité du système électrique, de la sécurité d'approvisionnement et de l'égalité d'accès à l'électricité. Les objectifs doivent être crédibles, financés et compatibles avec les capacités réelles des réseaux.

2. Réseaux électriques : accélérer les raccordements sans fragiliser le système

Un autre texte concerne le raccordement au réseau HTA des installations hybrides associant production photovoltaïque ou éolienne et stockage par batteries.

Il prévoit de faciliter ces raccordements en autorisant jusqu'à 25 MW de puissance installée, sous réserve d'un plafonnement de l'injection à 17 MW.

Si cette mesure peut faciliter le développement des projets renouvelables et du stockage, elle soulève néanmoins des questions industrielles importantes.

Le réseau de distribution n'a pas été initialement dimensionné pour accueillir toujours davantage de moyens de production décentralisés et de stockage. Il existe également un enjeu économique pour les porteurs de projets, qui peuvent avoir intérêt à privilégier un raccordement sur le réseau Enedis plutôt que sur celui de RTE.

Les discussions ont ainsi opposé deux approches : faciliter les raccordements pour accélérer le développement des renouvelables, ou renforcer les garanties techniques pour préserver les capacités de transit, la maîtrise des injections et la sécurité du réseau.

L'enjeu est de ne pas confondre simplification réglementaire et capacité physique du réseau. Les seuils de raccordement doivent être définis à partir des contraintes techniques réelles, et non uniquement pour faciliter les projets.

3. Électrification et décarbonation de l'industrie : des investissements à accompagner et à encadrer

Plusieurs textes portent sur l'utilisation des certificats d'économies d'énergie (CEE) pour accélérer l'électrification des entreprises et la décarbonation des procédés industriels.

Le programme « Prêt électrification TPE-PME » prévoit notamment de financer la mobilité électrique, le chauffage des bâtiments et l'électrification des procédés industriels, agricoles et artisanaux. L'objectif annoncé est de financer près de 20 000 équipements en 2027, pour un encours de prêts estimé à 1 milliard d'euros.

Un autre dispositif crée une fiche CEE dédiée aux systèmes de compression mécanique de vapeur (CMV). Ces installations permettent de récupérer et de valoriser la chaleur fatale industrielle, en limitant le recours aux énergies fossiles. Le soutien financier annoncé représente en moyenne 28 % de l'investissement.

Ces dispositifs peuvent contribuer à la modernisation de l'outil industriel, à la réduction de la consommation de gaz et à l'amélioration de la performance énergétique des entreprises.

La valorisation de la chaleur fatale constitue notamment un levier pertinent : plutôt que de rejeter une chaleur produite par les activités industrielles, il s'agit de la récupérer et de la réutiliser.

Toutefois, le financement par les CEE soulève une question de répartition de l'effort. **Le coût de ces dispositifs peut être indirectement répercuté sur les factures d'énergie des consommateurs, alors que les bénéfices économiques profitent d'abord aux entreprises qui investissent.**

FO s'interroge donc sur les garanties permettant d'éviter que les aides bénéficient principalement aux entreprises les plus solides, sans contreparties suffisantes en matière d'emploi, d'investissement productif ou de retombées économiques.

4. CEE et rénovation énergétique : une instabilité préoccupante et un risque de transfert des coûts vers les consommateurs

La séance a également été marquée par plusieurs évolutions des dispositifs de soutien à la rénovation énergétique et à l'électrification des logements.

Le gouvernement renforce notamment les aides à l'installation de pompes à chaleur, avec une substitution progressive des aides MaPrimeRénov' par geste par des bonifications CEE. Le programme « Maison électrique » prévoit, quant à lui, une aide pouvant atteindre 1000 euros pour accompagner la sortie du gaz dans certains territoires.

Le Fonds de garantie pour la rénovation énergétique (FGR-II) est prolongé jusqu'en 2030 afin de faciliter l'accès aux prêts des ménages modestes et des copropriétés. Enfin, le programme Mon Accompagnateur Rénov' est prolongé et complété par un nouveau dispositif, MAR' 2.

Ces évolutions traduisent une orientation claire : l'État entend accélérer l'électrification des usages tout en s'appuyant davantage sur les CEE et moins sur les financements budgétaires directs.

Plusieurs réserves doivent cependant être soulignées :

- Les aides forfaitaires, comme les 1000 euros de « Maison électrique », restent très éloignées du coût réel des travaux et des équipements.
- Les ménages peuvent être amenés à financer indirectement ces dispositifs à travers leurs factures d'énergie.
- Les garanties de prêts facilitent l'accès au crédit, mais ne suppriment pas l'endettement des ménages.
- La suppression de dispositifs complémentaires comme SLIME, TZEE et Bail Rénov' fragilise l'accompagnement de proximité des ménages les plus précaires.
- MAR'2 abandonne le soutien aux collectivités pour structurer une offre territoriale d'accompagnement.

Cette instabilité des dispositifs CEE, à l'image des revirements politiques successifs, entre suppressions de fiches, nouveaux programmes et changements permanents des règles, témoigne d'un manque de vision et de continuité. Elle pénalise les acteurs de terrain et ne permet pas de construire une politique énergétique stable et durable.

La transition énergétique ne peut reposer sur un transfert toujours plus important de son financement vers les consommateurs, en particulier les ménages les plus modestes. Elle doit s'accompagner d'aides réellement accessibles, d'un accompagnement territorial et d'une politique de rénovation cohérente.

5. Sécurité électrique et réglementation : quelques évolutions techniques

Deux autres textes ont été abordés.

Le premier actualise la référence statistique utilisée pour l'indexation des participations financières liées au contrôle de conformité des installations électriques intérieures. Il s'agit d'une modification essentiellement technique, sans changement des missions de contrôle ni des exigences de sécurité.

Le second concerne les conditions de raccordement des installations hybrides et leurs conséquences sur la gestion des réseaux, abordées précédemment.

En conclusion : une transition énergétique qui nécessite une véritable stratégie industrielle

Cette séance du Conseil supérieur de l'énergie confirme l'accélération de l'électrification et de la décarbonation de l'économie. Mais elle met également en évidence plusieurs fragilités : **des réseaux soumis à des contraintes croissantes, des besoins de stockage encore insuffisamment pris en compte dans certains territoires, des mécanismes de financement de plus en plus complexes et une participation financière toujours plus importante des consommateurs.**

Pour FO, la transition énergétique ne peut se résumer à une accumulation d'objectifs réglementaires et de dispositifs d'aides. Elle nécessite une véritable vision industrielle de long terme, des investissements à la hauteur des besoins, une planification cohérente de la production et des réseaux, ainsi qu'un service public de l'électricité capable de garantir la sécurité d'approvisionnement.

Derrière les choix énergétiques d'aujourd'hui se jouent l'avenir de notre outil industriel, la pérennité de nos infrastructures, les missions des entreprises du secteur énergétique et le pouvoir d'achat des salariés et des usagers.

Prochaine séance le 3 décembre 2026